

## **Réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2019**

Le trente du mois d'octobre deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD, adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absent excusé : Edouard PONCET, Pierre DENIS

Secrétaire de séance : Véronique PONTON

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération concernant l'acquisition de la parcelle A 460 et une délibération concernant une convention avec Forez Donzy Football Club. Accepté à l'unanimité.

### **LEGS LAFFAY – Délibération 191001**

Monsieur le Maire rappelle la décision de Monsieur LAFFAY Jean-Baptiste, qui par testament remis à l'étude de Maître JOUVE, notaire à Feurs, le 25 février 1958, a créé pour la commune de Civens, deux prix de vertu dont le montant s'élève à 4 533 € pour 2018.

Cinq noms de personnes méritantes ont été proposés par le CCAS et le Conseil Municipal. Le conseil a voté à bulletin secret pour en choisir trois.

Monsieur le Maire propose l'attribution du Legs LAFFAY de la manière suivante :

- La moitié à la CUMA de la Côte
- La moitié pour les 3 personnes qui ont été élues à l'unanimité.

### **CONVENTION ZA LES PLACES – Délibération 1910002**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du transfert de compétences des zones d'activités il a été convenu que la communauté de Communes de Forez-Est confie à la commune la gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien de la zone.

La communauté de communes de Forez-Est supportera la charge financière du service relevant de sa compétence dont la gestion est confiée à la commune.

Le montant des charges transférées de 51€ sera déduit de l'attribution de compensation de la commune par la CCFE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sera facturé par la commune à la CCFE chaque année, en règlement du travail d'entretien qu'elle réalisera sur la zone d'activités.

Ces dispositions financières ont été validées lors de la réunion CLECT du 20 février 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

### **CONVENTION FOURRIERE ANIMALE – Délibération 1910003**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la fourrière « Domaine des Mûriers » du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour les tarifs suivants :

- Montant forfaitaire annuel : 0.44 € par habitant x 1368 habitants
- Capture de l'animal : 20 € de l'heure
- Prise en charge de l'animal : 15 €
- Frais kilométriques pour le déplacement : 0.7€ le km

Les frais de capture et déplacement seront facturés au propriétaire de l'animal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

#### **ACHAT PARCELLES A17 – A1203 – Délibération 1910004**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'intérêt d'acquérir les parcelles A17 et A1203 au lieu-dit « Les Grands Prés » appartenant à Madame TISSOT Alice quant au projet de construction d'une résidence séniors. La contenance des 2 parcelles est de 4 606 m<sup>2</sup> dont 3350 m<sup>2</sup> en zone UC à 20 € le m<sup>2</sup> et 1250 m<sup>2</sup> à 5 € en zone NS.

Suite aux négociations avec Madame TISSOT, Monsieur le Maire propose d'acquérir ces deux parcelles pour un montant total de 73 250 €.

Un bornage sera établi par le Cabinet de géomètres PIGEON-TOINON.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet (12 voix pour et 1 abstention) et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte et tous les documents s'y rapportant.

#### **ACHAT PARCELLES A460 – Délibération 1910005**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal son souhait d'acquérir la parcelle A 460 rue de la Paix d'une contenance de 5180 m<sup>2</sup> classée en zone A quant aux projets d'agrandissement du cimetière, d'aménagement d'un terrain multisports ou simplement réserve foncière.

Suite aux échanges avec les consorts TISSOT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le projet au prix de 1€ le mètre carré pour la parcelle considérée de 5180 m<sup>2</sup> soit 5180 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (13 voix pour) autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents s'y rapportant.

#### **CESSION PARCELLES E584 – E585 - Délibération 1910006**

Afin de régulariser un alignement rue de la Grue, Monsieur le Maire propose de céder la parcelle E584 d'une contenance de 5 m<sup>2</sup> à Monsieur Sylvain BOICHON et la parcelle E585 d'une contenance de 106 m<sup>2</sup> à Monsieur Romain COTE et Madame Ludivine CARNEIRO-CORREIA, à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession administrative par la commune des parcelles cadastrées E 584 et E585.

#### **ENQUETE PUBLIQUE METHANISATION (CAP VERT BIOENERGIE) MONTBRISON**

Monsieur le Maire rappelle sa présentation du dossier d'installation d'une méthanisation à Montbrison. L'enquête publique a eu lieu du 23 septembre au 18 octobre.

Le conseil a pu consulter le dossier en ligne sur le site de la préfecture de la Loire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui faire part de ses remarques et avis qui pourront être transmis à la Préfecture par délibération.

Après consultation, le conseil municipal indique qu'il n'a aucune remarque à faire parvenir à la Préfecture.

#### **TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE – Délibération 1910007**

Mireille PALMIER rappelle les tarifs actuels et le nombre d'élèves présents lors du temps de garderie.

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de la garderie périscolaire en fonction des coûts de fonctionnement,

Considérant la nécessité de recruter une personne supplémentaire pour certaines heures de garderie, notamment le mardi et le jeudi.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif suivant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

7h30 à 8h30 : 1.15 €

16h30 à 17h30 : 1.15€

17h30 à 18h30 : 1.15 €

Tarif validé à l'unanimité.

#### **CONVENTION AVEC FOREZ DONZY FOOTBALL CLUB – Délibération 1910008**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'association « Forez Donzy Football Club » pour l'intervention d'un éducateur sportif à la garderie les mardis de 16h30 à 18h, à partir du 5 novembre 2019 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En contrepartie, la commune versera une subvention d'aide à l'embauche de 1500 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil municipal, 12 voix pour et 1 abstention, autorise le Maire à signer cette convention.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- CCFE

Michel Grand présente la journée du troc que la Communauté de Communes met en place pour la 1ère année. Renseignements sur le site.

Voirie - Bernard Naulin :

Aménagement du bourg presque terminé, il manque des bandes podotactiles

Assainissement : La société LMTP n'a pas raccordé le presbytère au réseau d'eaux usées lors des travaux. L'entreprise est donc intervenue pour effectuer la reprise et la voie sera refaite en enrobé à chaud.

Curage des fossés. L'entreprise BAROU réalisera les travaux.

Traçage au sol à réaliser en peinture. L'entreprise Dessertine effectuera les travaux.

Réfection par le Département de l'enrobé sur la RD10 dans le bourg.

Divers - Christophe Guillarme:

- Rappel subventions obtenues pour les derniers travaux réalisés ou en cours :
  - Département : 123 200 € pour la maison des associations, 18 857 € pour les travaux de voirie RD 59 et 7 000 € pour le changement des fenêtres de l'école
  - Région : 7000 € pour l'aire de jeux et 76 000 € pour la maison des associations
  - Etat : 8500 € amendes de police pour l'aménagement sécuritaire avec feux RD 59 et 136 349 € au titre du FSIL pour la maison des associations
- Versement à partir de cette année des fonds de concours de l'entreprise THOMAS pour 21 000 € par an pendant la durée d'exploitation de la carrière
- Coupures de courant à la Côte : 3 transformateurs mis en place et déploiement du personnel d'ENEDIS suite à une panne importante. Problématique pour les agriculteurs qui ont fait part de leur mécontentement mais le réseau électrique ne fait pas partie des pouvoirs de police du maire qui fera néanmoins remonter à l'interlocuteur privilégié d'ENEDIS.
- Parking covoiturage : benne à verre qui va être enterrée. Le parking sera aménagé par l'intercommunalité dans le cadre du schéma de mobilité. Installation d'une prise de recharge pour les véhicules électriques à envisager.

Problématiques de collecte OM chemin de Gervais (2 solutions sont proposées par la CCFE) et allée des roseaux

- Ancienne salle des fêtes : Désamiantage terminé et démolition en cours
- Installation de Gladie Vittoz, médecin au presbytère
- Drapeaux, caméras : Robert Maillavin va effectuer l'installation des 2 mats pour les drapeaux devant la mairie et du mat pour les caméras au rond-point
- Commémoration le 10 novembre à 10h30 (remise de médailles à Albert Félix et Bernard Palais, présence de Jean-Claude TISSOT) L'apéritif sera servi à la cantine.
- Le Cadran solaire fabriqué par Allan Bontemps sera installé samedi 2 novembre le matin sur la face sud de la cantine.

## **TOUR DE TABLE :**

- Jean-Jacques COGNARD : évoque les problèmes liés à la renouée du Japon et des vaches qui s'échappent régulièrement rue des grandes terres.
- Fabienne Etaix : éclairage public défectueux rue du champ de course  
Concernant cette rue et les travaux de Bricomarché, Christophe Guillaume informe que pendant 6 mois les livraisons se feront la nuit et les camions sortiront en direction de Feurs  
En raison de la vitesse excessive rue du champ de course et chemin Charlemagne, la gendarmerie va effectuer des contrôles.
- Dominique Dubois : elle constate une diminution de la vitesse dans le bourg depuis les travaux et la priorité à droite de la rue du Pommier est mieux respectée.
- Maurice Rocle : terre sur la rue de la grue depuis les dernières pluies.
- Joëlle Bayard : Elle a assisté à l'atelier soins du visage dans le cadre de la semaine bleue, les personnes présentes étaient ravies.
- Véronique PONTON : nouveau panneau lumineux « 70 » à Charbonnel - mis en accord avec la SNCF et le Département.
- Nathalie Blanchard : 52 personnes au spectacle au Zénith. Semaine bleue bien passée.  
dépôt régulier de végétaux vers l'ancienne casse auto
- Mireille Palmier : repas de Noël de la cantine jeudi 19 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Date du prochain conseil à fixer.